



comment rediger testament olographe

Par **Ksherline**, le **04/01/2024** à **16:04**

Bonjour, couple avec 3 enfants mineurs, nous allons nous marier sans contrat de mariage (donc regime reduit aus acquets) et nous sommes déjà proprietaires d'une maison 50/50.

Nous souhaitons ecrire un testament olographe pour nous proteger en cas de deces, et augmenter les droits sur la maison.

Je sais que 3/4 de la part de la maison qui appartient a l'epoux qui decede en premier va directement aux enfants, et nous aimerons faire un testament pour que l'epoux survivant soit propriétaire de 1/4 plus usufruit des 3/4 restants, je crois que c'est le maximum qu'on peut faire.

Comme une donation au dernier vivant mais en testament olographe.

Est ce que ça peut se faire? Il faut preciser tout ça, ou lors de la redaction on peut dire simplement qu'on designe comme heritier a l'epoux de tout ce qui n'est pas dans le quotité reservataire?

Merci

Par **miyako**, le **04/01/2024** à **17:53**

bonsoir,

il vaut mieux faire faire un testament devant notaire qui saura beaucoup mieux vous conseiller et l'enregistrer au fichier.Cela évite les contestations de la part des héritiers.

Cordialement

Par **youris**, le **04/01/2024** à **20:29**

bonjour,

j'ajoute qu'un testament est un document individuel qui ne doit être rédigé et signé que par une seule personne.

salutations

Par **Ksherline**, le **04/01/2024** à **21:57**

justement je voulais eviter devoir aller au notaire et les rediger nous meme, d'ou ma question. Sinon c'est facile de prendre rdv au notaire mais faut payer cher

Par **Marck.ESP**, le **04/01/2024** à **22:08**

Bonjour

Vos enfants sont-ils communs ?

Si non, l'époux survivant a droit à 25% de la succession, ce qui porte sa propriété à 62,5%.

Si oui, il a également droit à l'usufruit total de la succession.

Pour réaliser une donation au dernier vivant, vous devez avoir recours au notaire, pour qu'il soit valable,.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2767>

Mais rassurez vous, ce n'est pas si cher !, Le dépôt d'un testament, encore moins, mais ne permet un pas l'option que vous évoquez.

Par **Ksherline**, le **04/01/2024** à **22:57**

nos enfants sont communs oui.

j'ai trouve un modele qui pourrait servir. Est ce qu'il faut encore plus preciser? nous avons trois enfants donc la plus fort quotite est de 1/4, mais je me demande si ecrit comme ça c'est assez:

Ceci est mon testament.

Je soussigné(e), ____ né(e) le (date), demeurant à (adresse complète), souhaite léguer à mon (ou ma) conjoint(e) ____, né(e) le (date) la totalité de mes biens. Je veux que mon conjoint recueille la plus forte quotité disponible entre époux, au choix de mon conjoint, en usufruit seulement, en toute propriété seulement ou en toute propriété et en usufruit.

Ce testament annule toutes les dispositions antérieures.

Écrit en entier, daté et signé de ma main.

Fait à (lieu de la rédaction), le (date de la rédaction de ce testament en toutes lettres :

jour, mois, année).

Signature du testateur